



COURSES D'ORIENTATION AU PARC DÉPARTEMENTAL DE L'ISLE BRIAND

> Participants aux courses d'orientation



Je respecte la tranquillité des chevaux et des cavaliers. Le parc est un site équestre majeur. À l'approche d'un cheval, je ralentis, je marche et je garde mes distances pour ne pas l'effrayer.



Je reste sur les chemins et les zones autorisées. Je n'emprunte pas les sentiers sauvages. Je ne traverse pas les infrastructures équestres (pistes de galop, carrières, parcours de cross) ni les parcelles agricoles sans y être invité par le parcours.



Je respecte les zones protégées et la biodiversité. L'Isle Briand est un espace naturel sensible. Je ne piétine pas les zones de prairies préservées, les berges de la Mayenne ou de l'Oudon, et je ne cueille aucune plante.



Je me conforme aux signalisations et aux fermetures. Je respecte scrupuleusement le balisage, les barrières et les interdictions temporaires d'accès (zones de travaux ou événements équestres).



Je reste discret pour préserver la faune et les usagers. Je cours sans crier pour ne pas déranger les animaux sauvages du domaine (oiseaux, petits mammifères) ainsi que les autres promeneurs et familles.



Je ne fume pas sur le site. Le risque d'incendie est présent toute l'année dans les zones boisées et à proximité des structures en bois ou de la paille des écuries. Je garde le parc propre.



Je ne laisse aucun déchet derrière moi. Je ramène mes détritrus ou j'utilise les poubelles du site prévues à cet effet.



Je signale toute anomalie. Si je constate une balise dégradée, un obstacle dangereux ou un problème sur le parcours, je le signale immédiatement à l'organisateur de mon activité.